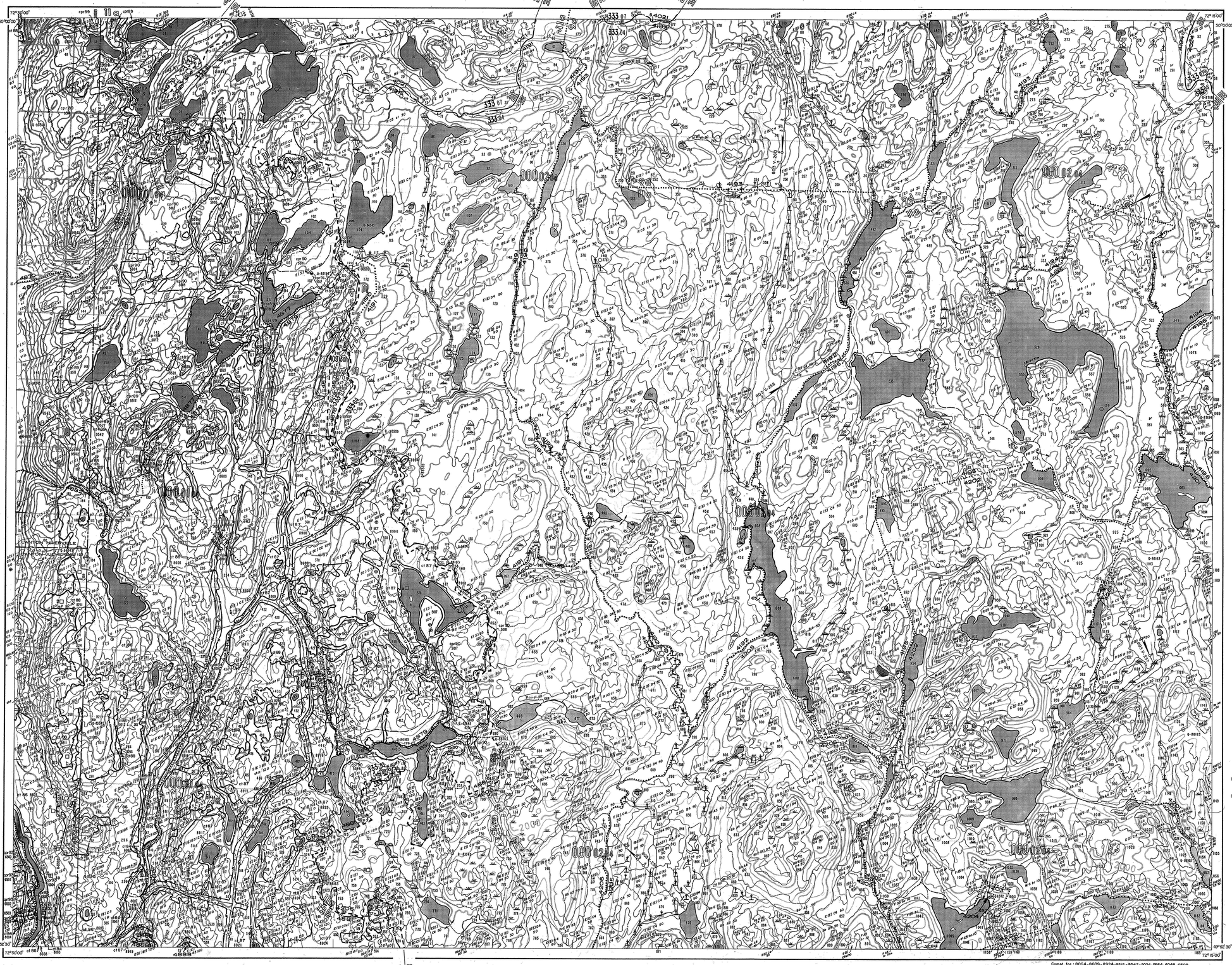

Comet. for.: 8004-8609-8924-9215-9542-5024-5564-6048-6508

A Jour : avril 1994

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
— — — — abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes, par semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe par pied d'arbre (ou à pied)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Sélection commerciale

N.B. Ces interventions n'impliquent aucune perturbation et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — a sapin et/ou épinette blanche
— — b épinette noire et/ou épinette rouge
— — c pin blanc et/ou pin rouge
— — d pin rouge
— — e pin gris
— — f mélèze
— — g pruche
— — h thuya (cèdre)
— — (plantation)
Pessière
— — (l'épinette noire et/ou l'épin. rouge occupent plus de 75% de la portie résineu.)
— — a thuya (cèdre)
— — b mélèze
— — c pruche
— — d épinette noire et/ou pin rouge
— — e pin rouge
— — f pin gris
— — g sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinettes noire et rouge)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin et/ou l'épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — a thuya (cèdre)
— — b épinette noire et/ou épinette rouge
— — c pin blanc et/ou pin rouge
— — d pin gris
— — e mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — — et/ou mélèze (ils occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pruche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin rouge
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — a épinette noire et/ou épinette rouge
— — b mélèze
— — c pin blanc
— — d pin rouge
— — e pin gris
— — f pruche
— — g sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchaie
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — a thuya (cèdre)
— — b épinette noire et/ou épinette rouge
— — c mélèze
— — d pin blanc et/ou pin rouge
— — e pin gris
— — f sapin et/ou épinette blanche
MÉLÈZE
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — a thuya (cèdre)
— — b épinette noire et/ou épinette rouge
— — c pin blanc et/ou pin rouge
— — d pin rouge
— — e pin gris
— — f pruche
— — g sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Tendance Feuillus	Tendance Résineux
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris	F1-Pg	F1-Pg(R)
— — — — avec épinette noire	F1-En	F1-Ep(R)
— — — — avec pin rouge	F1-Pr	F1-Pr (R)
— — — — avec résineux	F1-R	F1-R (R)
— — — — avec sapin	F1-Sa	F1-Sa (R)
Bouleau à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	BB-S	BB-S (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB-S	BB-S (R)
— — — — avec pin gris	BB-Pg	BB-Pg(R)
— — — — avec pin blanc	BB-Pb	BB-Pb(R)
— — — — avec pin rouge	BB-Pr	BB-Pr (R)
— — — — avec résineux	BB-R	BB-R (R)
Bouleau à bouleaux jaunes avec pin blanc	BJ-Pb	BJ-Pb (R)
— — — — avec pin rouge	BJ-Pr	BJ-Pr (R)
— — — — avec résineux	BJ-R	BJ-R (R)
Peuplier avec sapin	Pe-Sa	Pe-Sa (R)
— — avec pin gris	Pe-Pg	Pe-Pg(R)
— — avec pin blanc	Pe-Pb	Pe-Pb(R)
— — avec pin rouge	Pe-Pr	Pe-Pr (R)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe-E	Pe-E (R)
— — avec résineux	Pe-R	Pe-R (R)
Épinette rouge résineuse	Er-R	Er-R (R)
Épinette rouge — pin blanc	Er-Pb	Er-Pb (R)
— — pin blanc	Er-Pb	Er-Pb (R)
— — pin rouge	Er-Pr	Er-Pr (R)
Mélanges à feuillus intérieurs	MFI-F	MFI-F(R)
— — sur station humide	MFI-h	MFI-h (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — d'essences inconnues
— — (plantation)
Bouleau à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
Peuplier
Chêne rouge
Érable
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec — SN
Dénudé et semi-dénudé humide — SH
Aulnaie — A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole — A
Emplacement urbain, camping, utilisations, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Chablis partiel
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
100 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-50(ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
80-50 "	50-80 "
90-50 "	50-90 "
100-50 "	50-100 "
100-70 "	70-100 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulière: Plus d'dominance de haut, tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans; Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieux irrégulière: Plus d'dominance de haut, tolérants, majorité des tiges entre 60 et 90 ans; Autres peuplements, majorité des tiges plus de 90 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (2m)	2 (4m)	3 (6m)	4 (8m)	5 (10m)	6 (12m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 40%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	+
Forte	61 à 90 %	++
Extrême	91 % et +	+++

Superficie entourée de pentes à 31% et +

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 ou S1E1-C3 — défoliation, classe de pente, classe d'âge, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R1C4E6 — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, hauteur, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. FORTIN, WALSH & ASSOC. (25)
SIGNATURE: [signature]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. CONSULTANTS FORESTIERS DGR INC. (29)
SIGNATURE: [signature]

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 25*
Unité d'aménagement: 2*
Carte de sondage: 4*
Mode de tenure ou de gestion: 000 01* 04*
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 333 03*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 50000
Division de recensement: 2 *
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4879 *
Région écologique: 11a
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1983-86-87; Année de publication: 1984-1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du 15/1/84
Déclinaison magnétique 20° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-I-2 S.E.	32-I-1 S.O.	22-L-4 S.E.	22-L-4 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-H-15 S.E.	32-H-16 S.O.	22-E-13 S.E.	22-E-13 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-H-10 S.E.	32-H-9 S.O.	22-E-12 S.E.	22-E-12 S.O.

32 H/16 N.O.